

Pouvoir d'emprunt

d'emprunt. Récemment, à l'occasion du débat sur le bill C-54, dont l'article 1 demande un pouvoir d'emprunt, le ministre des Finances a exposé, à titre de renseignement, le programme actuel de la dette de l'État, tel qu'il se situe, ainsi que le montant utilisé du pouvoir d'emprunt. Pour que les députés soient bien informés de notre position actuelle au sujet du pouvoir d'emprunt, je vais me permettre de reprendre certains des propos qui ont été tenus à ce moment-là par le ministre des Finances.

Au 23 janvier 1981, le gouvernement a emprunté 8,8 milliards de dollars sur les marchés intérieurs. De ce total, 5,3 milliards de dollars proviennent de l'émission d'obligations négociables, 4,6 milliards de dollars, de l'émission de bons du Trésor, alors que les rachats nets d'obligations d'épargne du Canada réduisent de 1,1 milliard de dollars le montant total des emprunts. Sur les marchés étrangers par ailleurs le gouvernement a tiré l'équivalent de 10,8 milliards de dollars en dollars canadiens sur les lignes de crédit renouvelable auprès des banques canadiennes et étrangères. Ce montant comprend 1,1 milliard de dollars tiré en décembre et un remboursement de 0,3 milliard de dollars plus tôt au cours de l'exercice financier.

Étant donné que le pouvoir d'emprunt de l'exercice 1980-1981 n'a été obtenu que le 17 juillet 1980, les emprunts effectués à cette date ont été affectés aux 2,9 milliards de dollars de pouvoir non accumulé qui avait été obtenu plus tôt et reporté. Ce montant a été réduit à un peu plus de 100 millions de dollars le 17 juillet et à ce moment-là on a autorisé des crédits supplémentaires de l'ordre de 12 milliards de dollars en vertu de la loi de 1980-1981 sur le pouvoir d'emprunt. Au 23 janvier 1981, environ 5,1 milliards de dollars de ce pouvoir d'emprunt étaient encore disponibles. Ce montant est plus que suffisant pour répondre aux besoins du programme prévu de la dette au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours. Une part considérable de ce montant devrait être annulée le 31 mars 1981.

Je crois que les données que je viens de présenter, monsieur le président, jointes à celles contenues dans le récent budget, fourniront aux députés des renseignements pertinents sur le pouvoir d'emprunt pour faire une étude sérieuse du projet de loi. Il est bien évident que lorsque nous discuterons en comité du projet de loi, de nombreux autres renseignements pourront être fournis à l'occasion des questions qui seront posées par les députés.

En terminant, j'aimerais signaler que le projet de loi actuel est directement lié et est très proche du budget présenté par le ministre des Finances. J'aimerais souligner que, lorsque nous avons fait l'étude en comité du projet précédent de pouvoir d'emprunt, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) avait suggéré que les projets de loi visant à demander l'autorisation de pouvoirs d'emprunt soient rapprochés et présentés à l'occasion de la discussion des projets de loi qui découlent du budget. Je crois aussi que le ministre des Finances avait bien entendu le message qui avait été fait par l'honorable député, et le projet de loi arrive à point à même les autres mesures budgétaires.

Les questions de politique financière et de politique économique générale ont fait l'objet de discussions en septembre à un certain nombre d'occasions. Par exemple, on a utilisé six jours de délibérations à la suite du budget, on a eu une discussion prolongée sur les conditions économiques du pays le

18 décembre, avant d'ajourner pour les Fêtes. En outre, nous avons eu l'occasion de discuter lors de la deuxième lecture du bill C-54 et nous avons continué à discuter en comité plénier de diverses mesures d'impôt sur le revenu qui toutes se relient d'une certaine façon à la situation générale de l'économie.

Certains députés se souviennent peut-être que le projet de loi relatif au pouvoir d'emprunt a récemment fait l'objet d'un très long débat. Je voudrais signaler cependant qu'à ces occasions le pouvoir d'emprunt n'a pas été relié au budget de la façon dont le projet de loi actuel l'est, comme je l'indiquais tantôt.

Le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt peut faire l'objet de questions relatives au programme d'emprunt du gouvernement, mais je ne discuterai pas à fond de ces questions puisque, comme les honorables députés le savent bien, tous les détails des emprunts du gouvernement sur le marché sont disponibles au public. On aura aussi l'occasion d'examiner les activités d'emprunt du gouvernement lorsque, comme je le disais tantôt, le projet de loi sera déféré au comité.

J'aimerais également, si les honorables députés de la Chambre m'y autorisent, déposer deux copies d'un document qui a pour titre: *Notes historiques concernant l'octroi d'un pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier 1981-1982*, notes qui pourraient être utiles à la préparation du travail en comité des députés de la Chambre. Monsieur le président, je demande l'autorisation de la Chambre pour déposer ces documents.

Des voix: D'accord.

● (1240)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le ministre d'État (Finances) a demandé le consentement de la Chambre en vue de déposer certains documents. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Bussières: Monsieur le président, en terminant je souhaite que nous étudions rapidement ce projet de loi et que nous ayons l'occasion de le faire sanctionner le plus rapidement possible.

[Traduction]

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Calgary Centre (M. Andre) de sa courtoisie; en effet, il m'a permis de prendre la parole le premier afin de pouvoir être à l'heure à un rendez-vous à Toronto.

Je tiens à concentrer mes remarques concernant le pouvoir d'emprunt sur les questions que j'ai soulevées tout à l'heure au cours de la période des questions. Je veux parler de la détermination du gouvernement fédéral à réagir devant ce qu'il considère comme le problème sans précédent de notre déficit, déficit qui se traduit par les besoins d'emprunt que nous soumet aujourd'hui le ministre.

Pour ce qui est de la décision unilatérale du gouvernement fédéral de modifier son rôle en matière de financement de certains programmes qu'il prenait à sa charge jusqu'à présent, je tiens à insister auprès du ministre sur l'importance que nous attachons de notre côté de la Chambre, comme il doit d'ailleurs le savoir d'après les entretiens que j'ai eus avec lui depuis plusieurs semaines, à la mise sur pied d'un groupe du travail parlementaire qui aurait pour tâche d'étudier les relations